



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-133956>

Département(s) de publication : **61**

Annonce n° **24-133956**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental de l'Orne Hôtel du Département Pôle Attractivité Territoriale Direction Développement Durable des Territoires.

Correspondant : M. Christophe DE BALORRE Le Président

Adresse : Hôtel du Département, 27 Boulevard de Strasbourg CS 30528, 61017 Alençon cedex,

Coordonnées :

Téléphone : 0233816000

Courriel : Pae.marches@orne.fr

Adresse internet : <https://www.orne.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une véloroute - voie verte entre Vimoutiers et Gacé

Lieu d'exécution : Entre Vimoutiers et Gacé sur environ 19 km.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et R2131-12 1° du Code de la commande publique.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le mode de règlement retenu est le virement par mandat administratif dans un délai global de 30 jours. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres (Budget départemental).

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Toutefois, en cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire (article R2142-24 du Code de la commande publique). La responsabilité solidaire du mandataire est justifiée pour permettre de garantir la bonne exécution de l'ensemble de

la mission et, en cas de défaillance d'un des membres du groupement, de proposer au maître d'ouvrage les solutions pour y remédier. L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21-1° du Code de la commande publique. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (article R2142-23 du Code de la commande publique).

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : La lettre de candidature (dc1) la déclaration du candidat individuel (dc2) ou le document unique de marché européen (dume) rédigé en langue française. ces formulaires sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj dans sa rubrique commande publique /formulaires de la commande publique. la copie du (des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire, pour les opérateurs économiques étrangers, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine prouvant qu'ils ne se trouvent pas dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L2141-3 du code de la commande publique, une attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la tva et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) qui peut être obtenue : directement en ligne, via le compte fiscal (espace abonné professionnel), pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la tva, auprès du service des impôts, via le formulaire n 3666, pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur...) et une attestation de vigilance datée de moins de 6 mois (fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale des candidats pour les contrats d'un montant minimum de 5 000 euro(s) ht conformément aux articles D. 8222-5-1 du code du travail et D.243-15 du code de sécurité sociale qui comprend également l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-11 du code du travail, si l'entreprise comprend au moins 20 salariés) Une attestation d'assurance responsabilité civile (rc) en cours de validité, ainsi que : une liste des principales références exécutées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Ces références devront porter notamment sur des études de faisabilité similaires à celles de l'objet du marché. une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ainsi que

L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique justifiant notamment les compétences en voies vertes et ouvrages d'art. une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose. En cas de candidature groupée, l'ensemble des pièces de la candidature doit être remis par chaque membre du groupement dûment complétées, excepté la lettre de candidature (dc1) qui ne doit être remise que par le mandataire. Toutefois, les documents ci-après ne sont à produire que par l'attributaire, à savoir : l'attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la tva et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), l'attestation de vigilance, l'attestation d'assurance responsabilité civile (rc). Néanmoins, les candidats peuvent spontanément remettre ces documents au stade de la candidature.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations, apprécié au vu des honoraires proposés dans la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF), : 70%
- La valeur technique appréciée au vu du mémoire technique présenté par le soumissionnaire précisant sa méthodologie, ses moyens humains dédiés et leurs expertises,(CV des intervenants, expériences, qualités, fonctions, indication des compétences sollicitées en aménagements de véloroutes voies vertes et connaissances en ouvrages d'art), : 20%
- Le délai de réalisation proposé pour mener à bien l'étude intégrant un calendrier prévisionnel. : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20/12/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Le marché sera conclu à compter de sa notification ou au déclenchement d'un ordre de service, le cas échéant, jusqu'à la fin complète de l'étude jusqu'à la réalisation complète de la prestation. Le marché pourra être modifié conformément aux dispositions des articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la commande publique. Par ailleurs, le présent marché pourra faire l'objet, le cas échéant, de marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique. L'acheteur se réserve la possibilité de recourir à la négociation sur chaque élément de l'offre. Toutefois, le marché pourra être attribué sur la base de l'offre initiale, sans négociation. Si la négociation est menée, elle pourra être effectuée avec des offres irrégulières ou inacceptables. Les échanges seront dématérialisés. L'acheteur invitera ensuite l'attributaire à signer le marché (AE) négocié, le cas échéant, soit électroniquement, soit avec une signature manuscrite. Les offres inappropriées seront éliminées dans tous les cas. Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques, par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://orne.achatpublic.com> Instance chargée des procédures de recours ou service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN Tél : 02.31.70.72.72 Fax : 02.31.70.72.92 Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr Adresse internet : <https://www.justice.gouv.fr> Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr Précisions concernant les délais d'introduction des

recours : Recours possible devant le Tribunal administratif : . référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative), . référé contractuel, dans les délais prévus aux articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative), . recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://orne.achatpublic.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/11/2024